

### TRAVAIL DES ÉLU-ES ET RÔLE DES COMMISSIONS PARITAIRES

- Le travail préparatoire sur le projet de l'administration, conduit parallèlement par les élu-es des personnels et les services du rectorat, requiert du temps, une maîtrise parfaite des règles du mouvement et des outils spécifiques. Les élu-es vérifient d'abord systématiquement la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent qu'aucun ne manque. Ils contrôlent ensuite l'intégralité des affectations proposées, aussi bien sur poste en établissement qu'en zone de remplacement, conformément aux principes du mouvement. Ils corrigent, afin de rétablir dans son droit tout collègue lésé dans le projet informatique. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux...) et quantitatives (mutations supplémentaires dites « intra-commune » et « intra-département »).
- Après examen contradictoire en commission paritaire, les résultats sont arrêtés par le recteur : la force de conviction et l'argumentation déployée par les élu-es du SNUEP-FSU sont ici déterminantes. Leur efficacité est partout reconnue. L'expérience montre que les corrections et améliorations peuvent concerner jusqu'à 30 % des demandeurs dans une discipline. C'est bien ce travail précis et exhaustif qui garantit à chacun-e que l'égalité de traitement est respectée. L'examen contradictoire assure la transparence. C'est ce dont voudraient s'exonérer le ministère et les recteurs. Le SNUEP-FSU et ses élu-es sont résolu-es à continuer d'exercer le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés.

**SNUEP F.S.U. National**

104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas  
01 45 65 02 56

## Principes du mouvement et rôle des commissions paritaires

### Les principes du mouvement

Les principes du mouvement s'imposent à tous : nul ne peut y déroger, pas même l'administration, qui les a définis et a à charge de les appliquer.

- Le mouvement général s'effectue selon les vœux et les barèmes de chaque candidat-e, en fonction des postes à pourvoir pour la rentrée prochaine.
- Le barème personnel, et lui seul, départage les candidat-es sur un poste. Chaque candidat-e doit être affecté-e le plus haut possible dans ses vœux.
- Un collègue n'obtenant pas satisfaction, avec son barème, dans les vœux exprimés, conserve son poste actuel, à l'exception des « entrant-es » dans l'académie qui doivent être obligatoirement affecté-es pour la rentrée prochaine et le sont en « extension ».
- Une mutation prévue au titre d'un vœu « géographique » (commune, département...) ne peut empêcher dans cette zone la réalisation d'une autre mutation sur un vœu plus précis les deux restant dans le vœu géographique.
- L'application de l'ensemble de ces principes détermine ce que l'on appelle communément les « barres ». Les affectations sur postes spécifiques (profilés) ne relèvent pas des règles du mouvement général : c'est un mouvement particulier sur la base d'un dossier de candidature et d'un avis favorable (inspection...), le plus souvent en dehors du barème.

### Tout projet informatique de mouvement est nécessairement incertain

De très nombreux paramètres entrent dans la réalisation concrète du mouvement, opérée par l'outil informatique de l'administration. La complexité et la variabilité de ces paramètres interdisent de considérer comme définitif et abouti tout projet informatique : volume des postes mis au mouvement et poids relatif des postes profilés, nombre des mesures de carte scolaire, équilibre entre postes en établissement et postes de remplacement, géographie de l'académie, proportion des entrant-es parmi l'ensemble des demandeurs, équilibres des éléments du barème académique...

En outre, le fonctionnement du logiciel, par ailleurs très performant, génère une série d'erreurs : le constat établi depuis longtemps est qu'il « oublie » d'affecter, en nombre variable, des collègues qui auraient dû obtenir satisfaction (on les nomme « candidat-es caché-es »). Enfin, certaines données administratives sont incomplètes ou évoluent : état des postes et des mesures de carte scolaire, collègues partant en retraite ou non, reports de titularisation, détachements en cours...



### Un problème, un conseil ?

Contactez le/la secrétaire académique (cf. p. IV)

## Réussir sa mutation, c'est d'abord bien renseigner sa fiche syndicale

### La fiche syndicale de mutation, le rôle des élu-es des personnels

Les élu-es du SNUeP-FSU sont présent-es dans la quasi-totalité des académies, œuvrent en commission pour que le mouvement soit le plus juste et équitable, tout en recherchant la meilleure satisfaction des demandeurs dans le cadre des règles communes. À chaque étape du mouvement, ils sont présents pour défendre au mieux les collègues.

Des réunions mutations et des permanences sont assurées dans toutes les sections académiques du SNUeP-FSU lors de l'inter et de l'intra.

Les sites et les publications du SNUeP-FSU informent des lieux et dates de ces permanences.

Le travail des élu-es du personnel est déterminant pour la prise en compte de la situation des collègues, imposer la transparence et le respect des règles d'équité : information des collègues, rectifications des erreurs, lutte contre l'arbitraire, amélioration des projets informatiques de l'administration dans le respect des règles communes.

La fiche syndicale de mutation aide les élu-es dans leur recherche pour aboutir à la meilleure réponse possible aux vœux des collègues, dans le respect de l'équité pour toutes et tous. L'envoi, le plus tôt possible, de la fiche syndicale publiée dans L'US spécial mutation intra-académique, bien remplie, est absolument nécessaire.

Avant la première commission, elle permet de vérifier le barème. Avant la seconde, elle permet aux commissaires paritaires de préparer la meilleure proposition d'affectation. Une lettre jointe à la fiche peut expliciter les situations individuelles. Vous devez les renvoyer à votre secrétaire académique (voir p. III).

## Réussir sa mutation, c'est ensuite bien suivre son dossier

La vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation est un moment essentiel de la chaîne des opérations d'affectation : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun. Or les erreurs de l'administration sont très nombreuses ; selon les académies et les disciplines, elles peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Dans l'ensemble des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes, émanations des commissions paritaires académiques, se tiennent vers la seconde quinzaine de mai selon les calendriers rectoraux.

Un travail considérable de vérification y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque les élu-es des personnels disposent des fiches syndicales de suivi individuel.

Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que la situation et les droits de chacun-e sont pleinement pris en compte par les services rectoraux, dans le respect des textes communs organisant la gestion des mutations.

Il s'agit aussi, à partir de l'étude d'exemples individuels concrets, d'obtenir des améliorations collectives en pesant pour une meilleure application des textes, profitable à tous. Ces groupes de travail, enfin, établissent les droits des collègues victimes de la suppression de leur poste, en vue des opérations de réaffectation par mesure de carte scolaire qui se dérouleront en juin prochain lors du mouvement intra lui-même.

Durant cette même période, sont examinées les propositions de l'administration concernant les dossiers « handicap » (anciens dossiers médicaux) et les demandes de poste à profil (les postes « spécifiques académiques »), lors de groupes de travail *ad hoc*. Tout en reconnaissant pleinement, à partir de l'étude exhaustive et détaillée des dossiers individuels, les besoins particuliers des collègues en situation de handicap dans le premier cas, ou les nécessités spécifiques du service public en matière d'offre de formation dans le second cas, le travail des élu-es consiste aussi à combattre l'instrumentalisation que l'administration cherche souvent à faire de ces opérations dans le but de contourner les règles communes de gestion et promouvoir, sous couvert d'une pseudo « individualisation », des éléments d'arbitraire local.

Pour permettre aux élu-es de suivre plus efficacement votre situation, **pensez à retourner dès maintenant la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNUeP-FSU** concernée par ce mouvement intra, accompagnée de la copie du formulaire de confirmation corrigé avec les remarques ou rectificatifs éventuels. Joindre également toutes les pièces justificatives que vous avez dû envoyer au rectorat.

**Seuls les syndiqué-es et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée, suivi TZR... L'intérêt de chacun-e est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.**



**& offensif engagé**

**Pour l'enseignement professionnel public**

**SNUeP F.S.U.**

## Pour réussir votre demande de mutation

AVEC LE 

Syndiquez-vous...

### Se syndiquer au SNUEP-FSU, c'est se donner les moyens

- ✓ De faire respecter ses droits.
- ✓ D'acquérir de nouveaux droits.
- ✓ D'une expression collective, constructive, critique et indépendante.
- ✓ D'être dans un syndicat de la FSU, aux côtés d'autres syndicats enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP, majoritaires dans leur secteur.

### Une cotisation pas chère

Conformément aux textes en vigueur, 66 % de votre cotisation annuelle sont déductibles de vos impôts ! Par exemple, une cotisation de 156 euros (PLP 9° échelon) ne vous revient en réalité qu'à... 53 euros !

### Comment payer ?

Par chèque : sous la forme d'un chèque global ou de deux ou trois chèques échelonnés. Dans ce dernier cas, il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

Vous trouverez le bulletin d'adhésion en page IV et sur notre site : [snuep.com](http://snuep.com)

## ... ET CONTACTEZ VOTRE SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE

### Aix-Marseille :

snuep-aix-marseille@orange.fr  
SNUEP-FSU, Bourse du travail  
23, bd Charles-Nedelec,  
13331 Marseille Cedex 3

### Amiens : Olivier GRIPP

snuep02@gmail.com  
Tél. : 06 95 96 58 38  
Frédéric ALLEGRE  
snuep.allegre@sfr.fr  
Tél. : 06 18 82 32 12  
22, rue du Docteur-Thomas,  
51100 Reims

### Besançon : Mathieu LARDIER

snuepbesancon@gmail.com  
Tél. : 03 81 81 87 55 / 06 59 99 10 87  
Maison des Syndicats  
4B, rue Léonard-de-Vinci  
25000 Besançon

### Bordeaux : Nasr LAKHSASSI

snuepaquitaine@gmail.com  
Tél. : 05 56 68 98 91  
SNUEP-FSU : 26, rue Paul-Mamert  
33800 Bordeaux

### Caen : Benoît LECARDONNEL

snuepcaen@yahoo.fr  
Tél. : 06 77 69 22 78  
10, rue Tancrede, 3<sup>e</sup> étage  
50200 Coutances

### Clermont-Ferrand :

Stéphane ZAPORA  
stephane.zapora@voila.fr  
Tél. : 06 85 51 46 79  
SNUEP-FSU : Maison du Peuple  
29, rue Gabriel-Péri  
63000 Clermont-Ferrand  
Ugo TREVISIOL  
Tél. : 06 25 07 66 83  
snuep.clermont@gmail.com

### Corse : Marie FOATA, Claude LUIGGI

marie.foata@orange.fr  
Tél. : 06 23 05 27 65  
Centre syndical Martinelli,  
Immeuble Beaulieu, av. Kennedy,  
20090 Ajaccio

### Créteil :

K. TRAORE, L. TRUBLEREAU  
snuep.creteil@orange.fr  
Tél. : 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65  
SNUEP-FSU : 11/13, rue des Archives,  
94000 Créteil

### Dijon : Sandrine BERNARD,

Philippe DUCHATEL  
snuepdijon21@orange.fr  
Tél. : 03 80 33 21 76  
14, rue de la Chapelle,  
21200 Chevigny-en-Valière

### Grenoble : Huynh Lan TRAN

Tél. : 06 84 00 82 24,  
Danièle DUTERTRE  
Tél. : 06 52 36 06 59  
snuep.grenoble@yahoo.fr  
SNUEP-FSU, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe,  
38030 Grenoble Cedex 02  
Tél./fax : 04 76 09 49 52

### Guadeloupe : Pascal FOUCAL

foucal.pascal@orange.fr  
snuepguadeloupe@yahoo.fr  
Tél. : 06 90 25 48 00  
SNUEP-FSU : 2, résidence Les Alpinias  
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

### Guyane : Céline OUAMBA-JALLON

snuepfsu973@gmail.com  
Tél. : 06 94 20 98 96  
6401, avenue Christophe-Colomb  
97320 Saint-Laurent-du-Maroni

### La Réunion : Charles LOPIN

snuepreunion@wanadoo.fr  
Tél. : 06 92 61 93 31  
Rés. Pierre et Sable, appt 7,  
88, chemin Bancoul,  
97490 Ste-Clotilde

### Lille : Jacques ALEMANY

lille.snuep@gmail.com  
Tél. : 06 70 74 48 63  
SNUEP-FSU : 209, rue Nationale  
59000 Lille

### Limoges : Béatrice GAUTHIER

snuep.limoges@orange.fr  
Tél. : 05 55 87 78 49 / 06 81 24 56 52  
59, rue Noël-Boudy, 19100 Brive

### Lyon : Séverine BRELOT

lyon@snuep.com  
Tél. : 04 78 53 28 60 / Fax : 04 78 60 04 51  
SNUEP-FSU : Bourse du travail,  
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

### Martinique : SNUEP-FSU

Cité Bon Air, bât. B  
route des Religieuses,  
97200 Fort-de-France

### Mayotte :

Amadou SOUNFOUNTERA  
snuep976@gmail.com  
Tél. : 06 39 40 65 35  
Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou

### Montpellier : Emmanuel CANÉRI

snuep.montpellier@laposte.net  
Tél. : 06 45 35 72 05 / 04 67 54 10 70  
SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bât. B  
585, rue d'Aiguelongue,  
34090 Montpellier

### Nancy-Metz : Patrick LANZI

palanzi@yahoo.fr  
Tél. : 07 50 89 81 92 / 03 83 33 39 73  
Immeuble Quartz, 7, allée René-Lalique,  
appt 6, 54270 Essey-les-Nancy

### Johanna HENRION

johannandco@hotmail.fr  
Tél. : 06 86 38 24 43

### Nantes : Serge BERTRAND

nantes@snuep.com  
Tél. : 06 79 47 08 94  
Maison des syndicats,  
8, place de la Gare-de-l'État,  
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

### Nice : Andrée RUGGIERO

nice.snuep@orange.fr  
Tél. : 06 79 44 06 81  
SNUEP-FSU, Bourse du travail  
13, av. Amiral-Collet,  
83000 Toulon

### Nouvelle-Calédonie

Raymonde JEAN-PHILIPPE  
Serge CICCONE  
snupepc@gmail.com

### Orléans-Tours :

Gilles PELLEGRINI,  
Cathy LAVANANT  
snuep.orleans-tours@orange.fr  
Tél. : 02 38 37 04 20  
41, boulevard Buyser, 45250 Briare

### Paris : I. LAUFFENBURGER,

C. BRUNEL-GUEZ  
snuepfsu75@gmail.com  
Tél. : 06 60 96 73 20 / 06 58 78 85 38  
SNUEP-FSU Paris c/o FSU  
104, rue Romain-Rolland,  
93260 Les Lilas

### Poitiers : Emmanuel DEVILLERS

emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr  
Lycée professionnel régional  
du bâtiment Auguste-Perret  
46, rue Bugellerie, 86000 Poitiers

### Polynésie française :

Maryline DUMASDELAGE  
marylinedumasde@yahoo.fr  
Tél. : 00 689 73 56 61  
BP 51 701, 98716 Pirae

### Reims : Régis DEVALLE

regis-devalle@snuep.com  
Tél. : 06 12 68 26 60  
18, rue de Vitry,  
51250 Sermaize-les-Bains

### Rennes : Annie SEVENO

seveno.annie@wanadoo.fr  
Tél. : 02 99 83 46 34 /  
06 16 84 41 24,  
131, rue Belle-Épine,  
35510 Cesson-Sévigné

### Rouen : Bernard BERGER

b.bergersnuep@gmail.com  
Tél. : 06 20 61 84 80  
Jérôme DUBOIS  
jdsnuep@free.fr  
Tél. : 06 19 92 75 91  
SNUEP-FSU : 4, rue Louis-Poterat,  
76100 Rouen

### Strasbourg : Pascal THIL

Tél. : 06 85 65 29 26  
strasbourg@snuep.com  
Tél. : 03 88 22 64 37  
7, place Vieux-Marché-aux-Vins  
67000 Strasbourg

### Toulouse :

Agnès BERNADOU  
Tél. : 06 26 19 64 91  
snuoptoul@gmail.com  
FSU 31 : SNUEP-FSU,  
52, rue Jacques-Babinet  
31100 Toulouse

### Versailles :

D. BOUILLAUD, O. GUYON  
versailles@snuep.com  
snuepversailles@gmail.com  
Tél. : 07 60 18 78 78  
Fax : 09 56 09 63 93  
noelle-villers@orange.fr  
104, rue Romain-Rolland,  
93260 Les Lilas



## BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2014

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au  
SNUEP-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
Courriel : snuep.national@snuep.com ; site : www.snuep.com

**MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.**

Ancien-ne adhérent-e  N° \_\_\_\_\_

M.  Mme

NOM : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Bât, étage, porte : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

N° rue, bd : \_\_\_\_\_

Boîte Postale, Cedex : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Spécialité : \_\_\_\_\_ Code spécialité : \_\_\_\_\_

**RESPONSABILITÉS**

Secrétaire local (SL)  **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL)  **(100 % si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE								
Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € stagiaire contractuel-le 6 heures ou plus : 36 € - Stagiaire 3 <sup>ème</sup> éch. -								
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €								
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement								
Éch.	Métropole En euros		La Réunion En euros		N° Calédonie Polynésie Française En CFP		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane En euros	
	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.
1		138		186		22194		165
2		156		210		25059		186
3	114	168	153	225	18258	26850	135	201
4	120	178	162	240	19332	28638	144	213
5	126	192	171	258	20406	30796	153	231
6	129	207	174	279	20763	33294	156	249
7	138	219	186	294	22194	35082	165	261
8	147		198		23628		177	
9	156		210		25059		186	
10	171		231		27567		204	
11	183		246		29355		219	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA REUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888		

**ACADÉMIE (au 01/09/2013) :**

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP  CPE  CI Norm  HC  Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire

Temps partiel : ..... % Nb d'heures : .....

Échelon au 01/09/13 : ..... Depuis le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) : .....

Retraité-e  en congé  sans emploi

**AFFECTATION**

N° du RNE : \_\_\_\_\_

À titre provisoire  \_\_\_\_\_

ZR  \_\_\_\_\_

**LIEU D'EXERCICE**

N° du RNE : \_\_\_\_\_

Étab. d'exercice  \_\_\_\_\_

Rattach. Admin  \_\_\_\_\_

**TYPE D'ÉTABLISSEMENT**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

**Banque :** \_\_\_\_\_

**Agence :** \_\_\_\_\_

**Chèques :** n° \_\_\_\_\_  
n° \_\_\_\_\_  
n° \_\_\_\_\_

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Montant : \_\_\_\_\_ €

Mode de paiement :

- Chèque - s : 1 2 ou 3
- prélèvement \*(sur banque métropolitaine)
- renouvellement de prélèvement\*

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

\*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (voir sur le site national).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_